

Bilan de la concertation du PLUI

**Annexe à la délibération du Conseil communautaire en date
du 14 novembre 2024 portant bilan de la concertation du
PLUI et arrêt du projet de PLUI**

Table des matières

I- La démarche de concertation et ses objectifs	2
1- La concertation dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, une obligation légale	2
2- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), une démarche de concertation	2
3- La définition des modalités de concertation dans le cadre du PLUI	4
II- Les étapes de la concertation avec le public	5
1- Pour informer	5
• Création d'une page sur le site internet de Centre Morbihan Communauté	5
• Articles dans la presse locale	11
• Articles dans le journal communautaire	11
• Articles dans les bulletins communaux	11
• Emission de radio	13
• Exposition	13
• Réunions Publiques	17
2- Pour s'exprimer	19
• Site internet	19
• Mise à disposition de cahier d'observation	20
• Adresse mail PLUI	20
• Réunions Publiques	20
III- Bilan de la concertation : synthèse et apport de la concertation	21
1- Bilan quantitatif	21
2- Bilan qualitatif	23

I- La démarche de concertation et ses objectifs

1- La concertation dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, une obligation légale

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public pendant toute l'élaboration du document d'urbanisme et ce jusqu'à son arrêt.

Cette obligation est mentionnée dans les articles L103-2 à 103-6 du Code de l'Urbanisme :

L'article L103-2 précise : « *Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : 1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ; (...)* »

Article L103-3 précise : « *Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par : 1° L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ; 3° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas. (...)* »

Article L103-4 précise : « *Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.* »

Article L103-5 précise : « *Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° de l'article L. 103-2 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.* »

Article L103-6 précise : « *A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.* »

Le présent document constitue le bilan final de la concertation préalable. Il retrace les différentes étapes de la concertation et identifie ses principaux apports.

2- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), une démarche de concertation

Le PLUI a vocation à définir un projet de territoire partagé par les 12 communes de Centre Morbihan Communauté pour les 16 prochaines années.

C'est un document à la fois prospectif et stratégique définissant une vision commune des enjeux d'avenir du territoire (la démographie, le logement, le développement économique, l'offre en équipements publics et infrastructures de transports, ou encore l'environnement et l'urbanisme). C'est

aussi un document réglementaire essentiel pour l'aménagement du territoire au quotidien, via la définition des règles d'aménagement et de construction applicables à chaque parcelle.

L'élaboration du PLUI doit répondre à différents objectifs

1 – Traduire réglementairement les ambitions du projet de territoire de CMC actuellement en cours d'élaboration, tout en tenant compte du contexte réglementaire actuel

2 – Porter la réflexion sur l'urbanisation du territoire à une échelle plus large, en prenant en compte les différentes thématiques comme la mobilité, le développement de l'activité économique, l'habitat, la préservation des espaces agricoles, des paysages et des corridors écologiques, dans l'aménagement du territoire

3 – Tenir compte des spécificités des communes, notamment :

- Les spécificités des pôles urbains de Locminé et Saint-Jean-Brévelay (dynamisation des centres villes, renforcement des différentes fonctions de la centralité...)
- Les spécificités des communes rurales avec des enjeux de préservation des outils agricoles et de la valorisation du patrimoine rural, mais également de maintien de la vitalité des bourgs,

4 – Parvenir à un développement urbain maîtrisé afin de réduire la consommation d'espace et l'artificialisation en optimisant le foncier constructible tout en adaptant la densification au contexte rural du territoire,

5 – Répondre aux besoins de la population actuelle et future en assurant une nouvelle production de logements et en prévoyant une diversification des programmes d'habitats,

6 – Traduire les besoins du territoire de manière globale et cohérente, notamment en termes d'équipements, afin d'améliorer l'accès aux services,

7 – Favoriser l'évolution des pratiques de déplacements en traduisant réglementairement les actions du futur plan de mobilité simplifié,

8 – Assurer la préservation des terres agricoles et donner à l'activité les moyens de sa pérennisation,

9 - Conforter l'attractivité économique du territoire en s'appuyant sur les activités agroalimentaires et en favorisant le développement des projets innovants notamment dans le domaine de l'énergie et de l'économie circulaire,

10 - Inscrire le développement du territoire dans une démarche de développement durable en s'adaptant aux réalités économiques, environnementales et sociales actuelles et en répondant aux exigences de la transition énergétique,

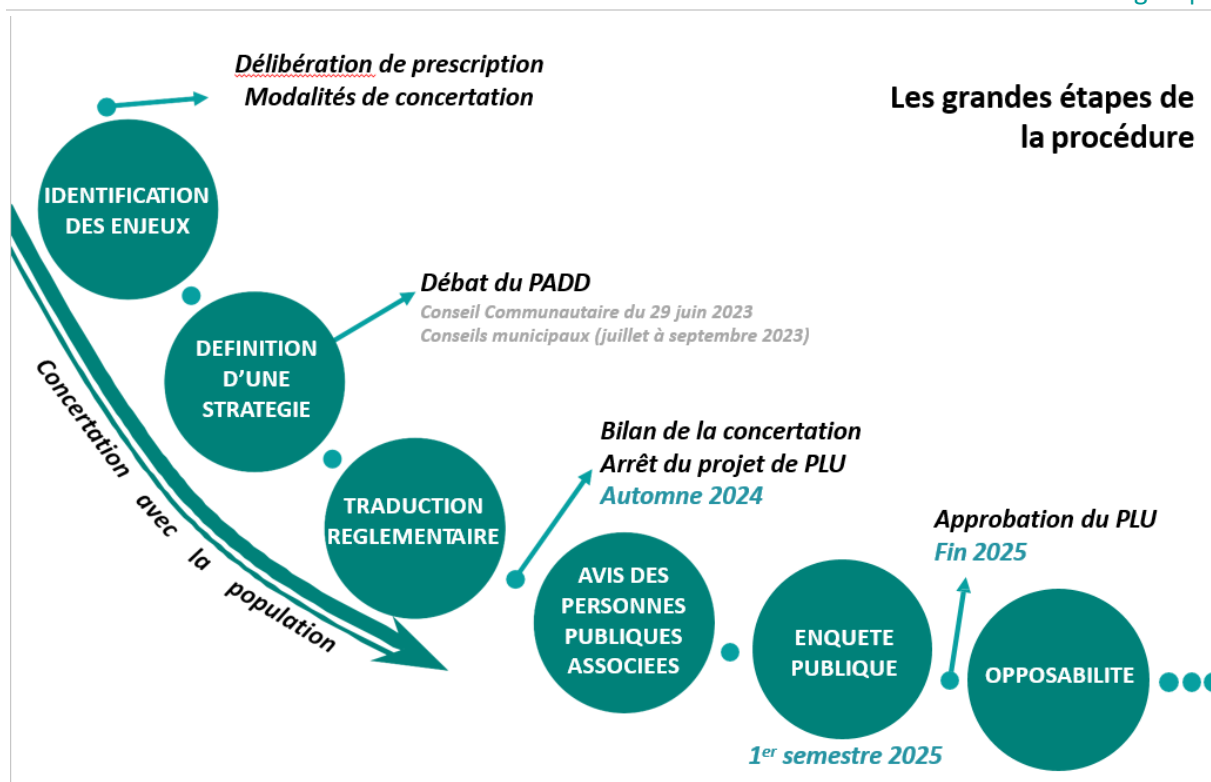
La démarche d'élaboration du projet de PLUI de Centre Morbihan Communauté s'est attachée à intégrer la population, les acteurs du territoire et les autres personnes concernées (article L. 300-2 I du code de l'urbanisme) pendant l'ensemble de la démarche, en amont de l'arrêt du projet de PLUI :

- Dès le lancement de la démarche pour sensibiliser et informer le plus largement possible la population du territoire.

- Lors de la phase d'élaboration du diagnostic pour informer et alimenter à la fois ce dernier.

- Lors de la phase d'élaboration du PADD.

- Lors de la phase d'élaboration des pièces réglementaires comprenant les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement.



3- La définition des modalités de concertation dans le cadre du PLUI

Par délibération en date du 24 mars 2022, le Conseil communautaire a prescrit la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de Centre Morbihan Communauté et a fixé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de collaboration avec les Communes membres. Cette délibération fixait également les modalités de concertation auprès du public et a ouvert la concertation.

La concertation s'appuiera sur les modalités suivantes :

- Le site internet de la Communauté de communes qui permettra de centraliser l'ensemble des informations sur le projet de PLUi (calendriers, dates des réunions de concertation, documents et supports d'information, ...),
- Une information du public sur les avancées du projet qui sera notamment assurée par des publications dans le journal communautaire et/ou dans les bulletins municipaux des communes, ainsi que dans la presse locale,
- Une exposition qui sera proposée pendant l'élaboration du projet de PLUi sur différents sites du territoire,
- Un cahier d'observations présent dans chaque mairie ainsi qu'au siège communautaire, qui permettra au public de faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet,
- Plusieurs réunions publiques qui seront organisées au cours de la procédure :
 - Au moins 2 réunions publiques à l'échelle communautaire au stade du PADD
 - Au moins 4 réunions publiques avant l'arrêt du projet pour pouvoir contextualiser la présentation sur des groupes de communes

La démarche d'association du public engagée au cours de la concertation préalable se poursuivra ensuite via la consultation des habitants et acteurs du territoire lors de l'enquête publique.

II- Les étapes de la concertation avec le public

1- Pour informer

- **Création d'une page sur le site internet de Centre Morbihan Communauté**

La démarche PLUI a bénéficié d'une visibilité accrue sur le site de Centre Morbihan Communauté avec une page dédiée au projet (<https://www.centremorbihancommunaute.bzh/vivre/habitat/projet-de-plui/>). Cette page a régulièrement été mise à jour tout au long de l'élaboration du PLUI.

Cette page visait à informer le public sur le calendrier, les différentes modalités de concertation mises en œuvre par la collectivité et sur l'avancement du projet notamment avec la mise en ligne des documents (délibération, PADD, support de présentation, etc.).

La page comprenait plusieurs rubriques :

- Une page d'accueil, présentant la compétence, la délibération de prescription de l'élaboration du PLUI et l'identité visuelle du PLUI ;
- Un onglet « *Qu'est-ce qu'un PLUI ?* », qui présente de manière générale les enjeux et les objectifs du PLUI, mais également sa composition ;
- Un onglet « *Calendrier* » revenant sur le calendrier et les étapes actuelles et futures
- Un onglet « *Où en est-on dans la démarche* » détaillant les étapes en cours avec la possibilité de consulter les documents publics ;
- Un onglet « *Suivez le PLUI et Contribuez !* », exposant les moyens d'information mis en place pour suivre l'élaboration du PLUI et un formulaire de contact ;
- Un onglet « *Concertations* » information des différents moyens de concertation mis en œuvre et à venir, avec la possibilité de consulter les supports des différents moyens de concertation ;

The screenshot displays the website interface for the PLUI project. At the top, there is a navigation bar with the Centre Morbihan Communauté logo and menu items like 'NOUS CONNAÎTRE', 'VIVRE', 'ENTREPRENDRE', 'DÉCOUVRIR', and 'NOUS RECONNAÎTRE'. The main content area is titled 'Projet de PLUI' and includes a sub-header 'Le PLUI - une nouvelle compétence de l'intercommunalité'. Below this, there is a paragraph explaining the PLUI and a link to the deliberation document. The sidebar contains a list of links for 'AUTORISATION D'URBANISME', 'PROJET DE PLUI', 'CONCERTATIONS', and 'DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUTAIRE'. The main content area also features a large image of hands reviewing documents and a section titled 'Zoom sur... Les pièces réglementaires' with a list of documents.

- AUTORISATION D'URBANISME
- QUELLE AUTORISATION POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?
- CONTENU D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME
- COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME ?
- GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)
- HABITAT
- PETITES VILLES DE DEMAIN
- LE PROGRAMME
- PVD ET CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ
- OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)
- PROJET DE PLUI
- QU'EST-CE QU'UN PLUI ?
- CALENDRIER DU PLUI
- OÙ EN EST-ON DANS LA DÉMARCHE ?
- SUIVEZ LE PLUI ET CONTRIBUEZ !
- CONCERTATIONS
- DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUUX
- ENQUÊTE PUBLIQUE
- ENQUÊTE PUBLIQUE EN COURS
- MISE À DISPOSITION DU PUBLIC EN COURS

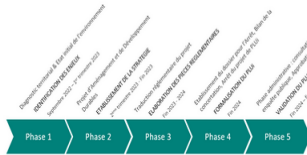
Vous êtes ici : / Vivre / Aménagement / Projet de PLUI / Calendrier du PLUI

Calendrier du PLUI

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un projet dont l'élaboration s'étend sur 3 ans. Il comprend deux phases indispensables :

- La phase de travail qui permettra aux élus de faire le diagnostic du territoire et de déterminer le projet global et les déclinaisons territoriales à une échelle très fine.
- La phase administrative qui est le moment où le projet validé est soumis aux différents avis obligatoires : les Personnes Publiques Associées (telles que définies par le Code de l'Urbanisme) et le grand public dans le cadre de l'Enquête Publique.

Pour suivre ces deux phases obligatoires, le calendrier fixé par Centre Morbihan Communauté est le suivant, avec un objectif d'approbation du PLUI à la mi-2025 :



- AUTORISATION D'URBANISME
- QUELLE AUTORISATION POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?
- CONTENU D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME
- COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME ?
- GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)
- HABITAT
- PETITES VILLES DE DEMAIN
- LE PROGRAMME
- PVD ET CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ
- OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)
- PROJET DE PLUI
- QU'EST-CE QU'UN PLUI ?
- CALENDRIER DU PLUI
- OÙ EN EST-ON DANS LA DÉMARCHE ?
- SUIVEZ LE PLUI ET CONTRIBUEZ !
- CONCERTATIONS
- DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUUX
- ENQUÊTE PUBLIQUE
- ENQUÊTE PUBLIQUE EN COURS
- MISE À DISPOSITION DU PUBLIC EN COURS
- FORMULAIRES DÉCHETS

Vous êtes ici : / Vivre / Aménagement / Projet de PLUI / Concertations

Réunions Publiques

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Centre Morbihan Communauté a donné rendez-vous aux habitants le mercredi 29 mai à Locminé à l'espace de la Mallette à 19 heures, le jeudi 30 mai à Evellys à 19 heures, le mercredi 5 juin à Buléon à de 19 heures et le jeudi 6 juin à Saint-Jean Brévelay à de 19 heures à l'occasion de quatre réunions publiques.

Lors de ces quatre réunions, le bureau d'études Plural et les élus ont présenté les avancées du PLUI. La présentation a également été l'occasion de rappeler le contexte réglementaire dans lequel évolue l'élaboration de ce document d'urbanisme et en particulier la loi Climat et Résilience d'août 2021 qui implique une réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

[Vous pouvez télécharger les supports de présentation, en cliquant ici !](#)

Panneaux d'information

Des panneaux d'information sont également visibles dans toutes les communes du territoire notamment en mairie, pour vous tenir informé de l'avancée du PLUI.

[Vous pouvez les télécharger en cliquant ici !](#)




Par ailleurs, plusieurs communes (Billio, Buléon, Guéhenno, Locminé, Moustoir Ac, Moréac, Plumelec, Plumelin, Saint-Allouestre, etc.) ont relayé des informations via leurs sites internet. Ci-dessous, quelques extraits :

Locminé :

Les captures d'écran montrent le site de la Ville de Locminé. On y voit une section 'Actualités' avec un article intitulé 'Actualité PLU Intercommunal "PLUI" : EXPOSITION en mairie'. L'article annonce que les travaux d'élaboration du PLUI de Centre Morbihan Communauté sont engagés et que l'approbation est envisagée pour le second semestre 2025. Une annonce pour une 'EXPOSITION PLUI Au rez-de-chaussée de la mairie' est également visible, indiquant la date du 14/11/2024.

Billio :



Mairie de Billio
La Commune de Billio et son village (56420)

Recherche Recherche

Vous êtes ici: [Mairie de Billio](#) > Urbanisme

Accueil **Commune** Souvenirs Actualités Vie Locale Tourisme A Voir Contact

Plan Local d'urbanisme

Depuis le 1er janvier, Centre Morbihan Communauté est compétente en matière de PLU. Le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUi par une délibération du 24 mars 2022 (et qui aura vocation à remplacer la carte communale).

Le PLUi est un document stratégique qui va nécessiter la collaboration de toutes les communes du territoire pour dessiner ensemble l'avenir de Centre Morbihan Communauté.

Vous pouvez vous exprimer tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi pour poser une question, transmettre une idée ou faire une remarque sur le projet de PLUi de Centre Morbihan Communauté : <http://www.centremorbihancommunaute.bzh/vivre/habitat/projet-de-plui/>.

Buléon :

Pour contacter la Mairie. Appelez-nous : 02 97 75 33 94



Mairie de Buléon

La Commune de Buléon et son village (56420)

Accueil

Mairie ▾

Histoire ▾

Infos ▾

Vie Locale ▾

Vie associative ▾



Projet de PLUi (urbanisme)

Vous êtes ici [Projet de PLUi \(urbanisme\)](#)




Le PLUi : une nouvelle compétence de l'intercommunalité

Depuis le 1^{er} janvier, [Centre Morbihan Communauté](#) est compétente en matière de PLU. Le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUi par une [délibération du 24 mars 2022](#).

Le PLUi est un document stratégique qui va nécessiter la collaboration de toutes les communes du territoire pour dessiner ensemble l'avenir de Centre Morbihan Communauté.

Vous pouvez vous exprimer tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi pour poser une question, transmettre une idée ou faire une remarque sur le projet de PLUi de Centre Morbihan Communauté.

Guéhenno :



Accueil La commune Actualités Contact

Vie Municipale
Vie Quotidienne
Vie associative et sportive
Culture et tourisme
Vie sociale et CCAS
Enfance et jeunesse

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Accueil / Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Accès rapides

- Lotissement 15€/m²
- Démarches administratives
- Les tarifs communaux
- Plan de la commune et du bourg
- Bulletins communaux mensuels
- L'agence postale

Depuis le 1er janvier, Centre Morbihan Communauté (CMC) est compétente en matière de PLU. Le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUi par une délibération du 24 mars 2022 (et qui aura vocation à remplacer la carte communale).


Le PLUi est un document stratégique qui va nécessiter la collaboration de toutes les communes du territoire pour dessiner ensemble l'avenir de Centre Morbihan Communauté.

Pour suivre l'élaboration du PLUi de Centre Morbihan Communauté, plusieurs moyens sont disponibles :

- Le site internet de CMC sera mis à jour régulièrement
- Des articles seront publiés régulièrement dans les bulletins municipaux et chaque publication du bulletin communautaire (publication annuelle de CMC) comprendra un point d'avancement sur le projet
- Des panneaux d'information/exposition seront installés dans chaque mairie et au siège de Centre Morbihan Communauté
- Des réunions publiques seront tenues pour présenter la phase de projet puis la phase réglementaire
- Une Enquête Publique est prévue une fois que le projet de PLUi sera validé par les élus : les documents seront mis à disposition du public et les observations du public seront recueillies par une commission d'enquête.

Vous pouvez vous exprimer tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi pour poser une question, transmettre une idée ou faire une remarque sur le projet de PLUi de Centre Morbihan Communauté [ici](#)

Moustoir Ac :



MORBIHAN

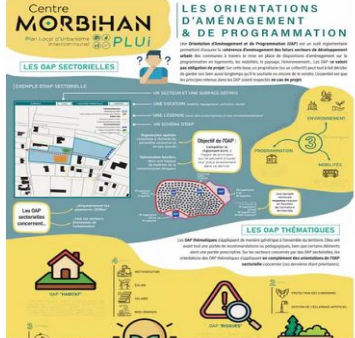
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

ACCUEIL / CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT / PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

f t e

Centre MORBIHAN

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi



Moréac :



Accueil > Urbanisme > PLUi

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Depuis le 1er janvier, Centre Morbihan Communauté est compétente en matière de PLU. Le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi par [une délibération du 24 mars 2022](#).

LE PLUi, QU'EST CE QUE C'EST ?

C'est un document stratégique qui va nécessiter la collaboration de toutes les communes du territoire pour dessiner ensemble l'avenir de Centre Morbihan Communauté.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Vous pouvez vous exprimer tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi pour poser une question, transmettre une idée ou faire une remarque sur le projet de PLUi !

COMMENT FAIRE ?

- En venant écrire sur le registre disponible en mairie de Moréac,
- En remplissant le formulaire en ligne : <http://www.centremorbihancommunaute.bzh/vivre/habitat/projet-de-plui/formulaire-plui/>
- En envoyant un courrier au président de Centre Morbihan Communauté à l'adresse suivante : Zone de Kerjean 56500 LOCMINÉ.



Plumelec :



ACTUALITÉS CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES DU 5 JUIN 2024 VIE MUNICIPALE - CADRE DE VIE - S'INSTALLER - DÉCOUVRIR - ENTREPRENDRE PLUMELEC EN IMAGES -

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le PLUi est un document stratégique qui va nécessiter la collaboration de toutes les communes du territoire pour dessiner ensemble l'avenir de Centre Morbihan Communauté.

Vous pouvez vous exprimer tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi pour poser une question, transmettre une idée ou faire une remarque sur le projet de PLUi de Centre Morbihan Communauté.

Vous pouvez participer en ligne en suivant ce lien <http://www.centremorbihancommunaute.bzh/vivre/habitat/projet-de-plui/formulaire-plui/>

Plumelin :

Plumelin

ACTIVER LES NOTIFICATIONS NEWSLETTER

MA COMMUNE MON QUOTIDIEN MES DÉMARCHES MES LOISIRS

Accueil > Règlements d'urbanisme > Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Centre MORBIHAN
Plan Local d'Urbanisme intercommunal **PLUi**

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Avec pour objectif d'approbation du PLUi à la mi-2025, c'est Centre Morbihan Communauté qui est compétente en la matière.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

C'est un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle de plusieurs communes définissant une intercommunalité. A cet égard, c'est un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement durables du territoire de Centre Morbihan Communauté pour les 10 à 15 prochaines années.

Son objectif est de permettre le développement de chaque commune en cohérence et en complémentarité pour répondre aux besoins de tous dans de nombreux domaines (l'habitat, l'activité, les équipements, les mobilités, le patrimoine, l'environnement...). Il donne la règle de constructibilité pour chaque parcelle du territoire.

Panneaux d'information

Panneaux information PLUI – été 2024

Juillet 2024 | Français | PDF | 7 Mo

Feuilleter Consulter Télécharger

Ces panneaux d'information sont également visibles en Mairie aux horaires d'ouverture.

Calendrier du PLUI

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un projet dont l'élaboration s'étend sur 3 ans. Il comprend deux phases indispensables :

- La phase de travail qui permettra aux élus de faire le diagnostic du territoire et de déterminer le projet global et les déclinaisons territoriales à une échelle très fine.
- La phase administrative qui est le moment où le projet validé est soumis aux différents avis obligatoires : les Personnes Publiques Associées (telles que définies par le Code de l'Urbanisme) et le grand public dans le cadre de l'Enquête Publique.



Saint-Allouestre :

Accueil Mairie Le village Vie Locale Pratique CMC Contact

SAINT-ALLOUESTRE
Site officiel de la commune

PLU INTERCOMMUNAL

Depuis la scission de Centre Morbihan Communauté, chaque nouvelle entité hérite de deux nouvelles compétences, dont la mise en œuvre d'un document d'urbanisme à l'échelle de son territoire : **le plan local d'urbanisme intercommunal**. Un formulaire a été créé sur le site internet de Centre Morbihan Communauté pour permettre à tous de transmettre des observations.
Pour se faire cliquer ici !

• Articles dans la presse locale

Tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi, plusieurs articles d'informations et de mobilisation ont été diffusés au sein de la presse locale, qu'elle soit quotidienne, hebdomadaire ou en ligne.

- Le télégramme – 14/06/2023 – page 5 « *L'interco commence son nouveau plan d'urbanisme* » pour présenter l'avancée du PLUI et ses objectifs.
- Site internet Ouest France – 30/06/2023 – « *Un nouveau pôle enfance jeunesse à 1,9 million d'euros sera édifié à Locminé* » pour informer sur le PADD et du contexte réglementaire contraint.
- Ouest France – 14/09/2023 - « *Certaines communes ont déjà mangé leur gâteau* » pour présenter l'avancée du PLUI et le PADD.
- Site internet Ouest France – 13/09/2023 – « *Les communes qui ont encore des terrains sont-elles d'accord pour en céder* » pour présenter du PLUI et du PADD.
- Site internet de Ouest-France – 19/05/2024 – « *L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal avance* » pour présenter le PLUI et annoncer la seconde série de réunions publiques.
- La gazette du centre Morbihan – 23/05/2024 – page 7 – « *Urbanisme : on ne va plus pouvoir bientôt construire en campagne* » pour présenter le PLUI et annoncer la seconde série de réunions publiques.
- Le télégramme – 20/05/2024 – page 12 – « *Urbanisme : enquête et réunions publiques à venir* » pour présenter le PLUI et annoncer la seconde série de réunions publiques.
- Ouest France – 20/05/2024 – « *Le Plan local d'urbanisme intercommunal avance* » pour présenter le PLUI et annoncer la seconde série de réunions publiques.

• Articles dans le journal communautaire

Le journal de Centre Morbihan Communauté (« Le Mag' ») a été mobilisé tout au long de la démarche.

- Le Mag' – Janvier 2023 – page 10 – « *Les travaux d'élaboration du PLUI sont engagés* » pour présenter les grands objectifs et le calendrier.
- Le Mag' – Janvier 2024 – page 14 – « *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : une véritable stratégie de territoire* » pour présenter le PLUI, ses enjeux et les prochaines étapes.
- Le Mag' – Juillet 2024 – page 10 – « *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal* » pour présenter les étapes actuelles : la traduction réglementaire et les prochaines étapes.

En plus d'une publication sur le site internet de Centre Morbihan Communauté et sur les réseaux sociaux, les magazines ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants sur l'ensemble des 12 communes. Des exemplaires étaient également à disposition au sein de chaque mairie et au siège de la Communauté de Communes.

• Articles dans les bulletins communaux

Les journaux municipaux ont également participé à la diffusion des informations sur la démarche d'élaboration du PLUi et sur les moments de rencontre tout au long de la démarche avec plus d'une trentaine d'articles dont quelques références, ci-dessous :

- Bignan - Bignan Infos – septembre 2022 – page 8 - Information sur l'élaboration d'un PLUI.
- Bignan - Bignan Infos – octobre 2022 – page 5 - Information sur l'élaboration d'un PLUI et invitation à participer dans le cadre de la concertation.
- Bignan - Bignan Infos – novembre 2022 – page 6 – Information sur les objectifs du PLUI.
- Bignan - Bignan Infos – septembre 2023 - Page 8 – Information sur l'élaboration du PLUI et le débat sur le PADD.
- Billio - Le p'tit Billiotais - n°178 juillet 2023 – Information sur le PADD du PLUI.
- Billio - Bulletin communal – 2023 – page 28 – « *L'élaboration du PLUI se poursuit* » - Information sur le contexte règlementaire, les objectifs et le calendrier.
- Evellys - Evellys actus - n°9 2022 - Page 3 – Information sur l'élaboration du PLUI et la mise à jour des zones humides.
- Evellys - Bulletin municipal - n°8 2024 – Page 15 - « *PLUI* » Présentation du PLUI.
- Guéhenno – Le p'tit Djeuvno - juillet/août 2023 - page 3 – « *Elaboration du PLUI* » présentation du PADD.
- Guéhenno – Le p'tit Djeuvno - octobre 2023 - page 4 – Information sur la première série de réunion publique.
- Locminé - le magazine municipal – n°91 décembre 2022 - page 11 - « *Les travaux d'élaboration du PLUi de Centre Morbihan Communauté sont engagés !* » pour présenter le contexte règlementaire, les objectifs et le calendrier.
- Locminé - le magazine municipal – n°93 septembre 2023 - page 11- « *L'élaboration du PLUi se poursuit : la stratégie du territoire a fait l'objet d'un débat en Conseil Communautaire le 29 juin 2023. Le débat est également porté dans les Conseils Municipaux, dans les mois qui suivent* » pour présenter le PADD.
- Moréac - Le mag' magazine municipal - n°62 janvier 2023 - page 12 - pour présenter le contexte règlementaire, les objectifs et le calendrier.
- Moréac - Le mag' magazine municipal - n°63 été 2023 - page 13 - information sur le PADD et la protection des zones humides au sein du PLUI.
- Moréac - Le mag' magazine municipal - n°64 janvier 2024 - page 20 – « *L'élaboration du PLUi se poursuit* » pour présenter le contexte règlementaire et local ainsi que le calendrier.
- Moréac - Le mag' magazine municipal - n°65 été 2024 - page 6 - pour rappeler la démarche de PLUI engagée et les prochaines étapes.
- Moustoir ac - Le mag' magazine d'informations municipales – 2023 - page 6 – « *Les travaux d'élaboration du PLUi de Centre Morbihan Communauté sont engagés !* » pour présenter le PLUI, les modalités de concertation et le calendrier.
- Plumelec - Bulletin municipal 2022 – février 2023 - page 38 - « *Les travaux d'élaboration du PLUi de Centre Morbihan Communauté sont engagés !* » pour présenter le PLUI, les modalités de concertation et le calendrier.
- Plumelec - Bulletin municipal 2023 – janvier 2024 - page 37 - « *L'élaboration du PLUi se poursuit* » pour présenter le contexte règlementaire et local ainsi que la démarche.
- Plumelin - Bulletin Municipal – janvier 2023 – page 42 - « *Les travaux d'élaboration du PLUi de Centre Morbihan Communauté sont engagés !* » pour présenter le PLUI, les modalités de concertation et le calendrier.
- Plumelin - Plumel'Infos – juillet 2024 – Informations sur les modalités de concertation.
- Plumelin - Plumel'Infos – octobre 2024 – Point d'avancement sur le PLUI.
- Plumelin - Bulletin Municipal – janvier 2024 – page 36 - « *L'élaboration du PLUi se poursuit* » pour présenter le contexte règlementaire et local ainsi que le calendrier.

- Saint-Allouestre - Bulletin municipal – n°72 janvier 2023 - Page 17 – « *Les travaux d'élaboration du PLUi de Centre Morbihan Communauté sont engagés !* » pour présenter le PLUi, les modalités de concertation et le calendrier.
- Saint-Allouestre - Bulletin municipal – n°73 juillet 2023 - Page 23 – « *L'élaboration du PLUi se poursuit : la stratégie de territoire* » pour présenter le PADD.
- Saint-Allouestre - Bulletin municipal – n°74 janvier 2024 - page 19 – « *L'élaboration du PLUi se poursuit* » pour présenter le contexte règlementaire et local ainsi que le calendrier.
- Saint-Allouestre - Bulletin municipal – n°75 juillet 2024 - Page 14 – Information sur le calendrier.
- Saint-Jean-Brévelay – Saint Jean Brèves - n°243 juillet/août 2023 - page 1 – « *L'élaboration du PLUi se poursuit : la stratégie de territoire* » pour présenter le PADD.
- Saint-Jean-Brévelay – Saint Jean Brèves - n°244 septembre 2023 - page 2 – information sur le premier débat du PADD dans le cadre du PLUi.
- Saint-Jean-Brévelay – Bulletin municipal - n°71 mai 2024 - page 32 - « *Elaboration du PLUI* » pour présenter le contexte règlementaire et local ainsi que la démarche.
- Saint-Jean-Brévelay – Saint Jean Brèves – n°253 juin 2024 - page 2 – information sur le second débat du PADD dans le cadre du PLUi.

- **Emission de radio**

Emission diffusée le 20 septembre 2024 sur France Inter sur le sujet d'habitat, à cette occasion a été évoqué le PLUi par le Maire de Locminé, Grégoire Super, lors d'une table ronde et par Stéphane Hamon, vice-président à l'aménagement, lors d'une interview.

- **Exposition**

Afin de tenir la population informée du contenu du PLUi et de son avancement, une exposition évolutive a été réalisée. Dix panneaux de concertation ont été conçus pour être exposés dans chaque commune. Les panneaux numéros 1, 2, 3, 4 et 5 ont d'abord été exposés en début 2024 ; puis les panneaux numéros 6, 7, 8, 9 et 10 sont venus compléter l'exposition mi-2024. L'exposition restera affichée jusqu'à l'approbation du PLUi.

Dans certaines communes, un affichage numérique de l'exposition a été effectué sur panneaux numériques et sur le site internet/réseaux sociaux des communes. L'exposition est également disponible sur le site internet de Centre Morbihan Communauté.

Planning d'exposition des panneaux

1ère série (panneaux 1 à 5) :

Commune	Date de début d'affichage
Bignan	27/03/2024
Billio	03/04/2024
Buléon	04/04/2024
Evellys	16/04/2024
Guéhenno	04/04/2024
Locminé	28/03/2024
Moustoir-Ac	04/04/2024
Moréac	08/04/2024
Plumelec	29/03/2024
Plumelin	29/03/2024
Saint-Allouestre	27/03/2024
Saint-Jean-Brévelay	27/03/2024

2ème série (panneaux 6 à 10) :

Commune	Date de début d'affichage
Bignan	10/07/2024
Billio	22/07/2024
Buléon	05/07/2024
Evellys	27/06/2024
Guéhenno	12/07/2024
Locminé	01/07/2024
Moustoir-Ac	02/07/2024
Moréac	28/06/2024 </td
Plumelec	27/06/2024
Plumelin	24/07/2024
Saint-Allouestre	27/06/2024
Saint-Jean-Brévelay	16/07/2024

Panneau n°1 présentant la procédure d'élaboration du PLUi et le calendrier prévisionnel

Panneau n°2 présentant le contexte réglementaire (ZAN)

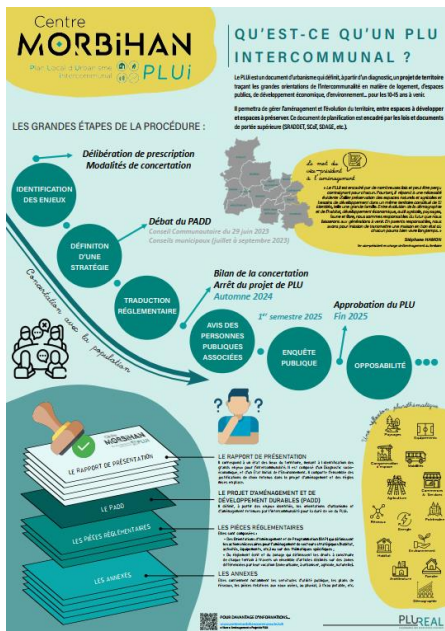
Panneaux n°3 à 5 présentant le diagnostic du territoire

Panneaux n°6 à 8 présentant le PADD et ses objectifs

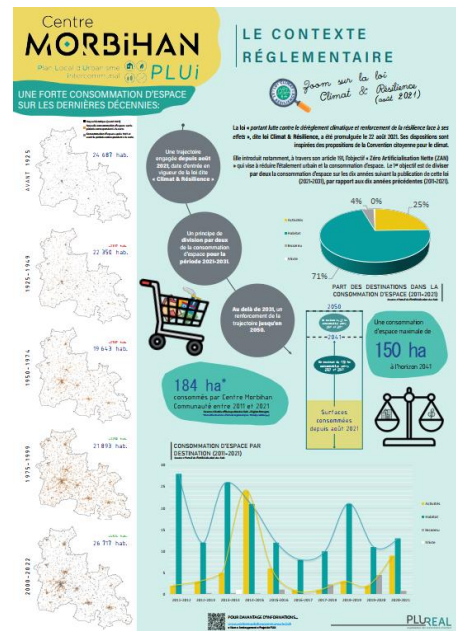
Panneau n°9 présentant les orientations d'aménagement et de programmation

Panneau n°10 présentant la traduction réglementaire

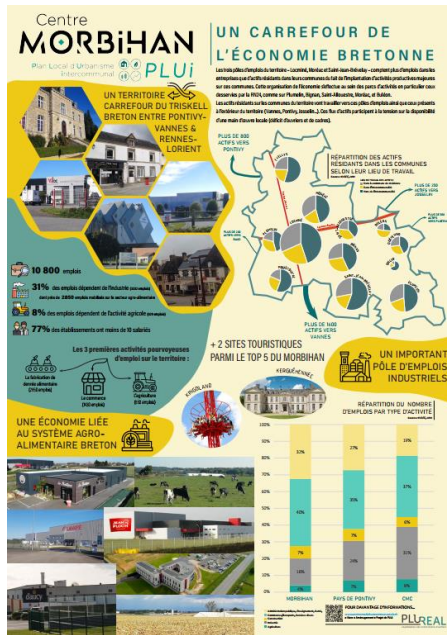
Panneau n°1



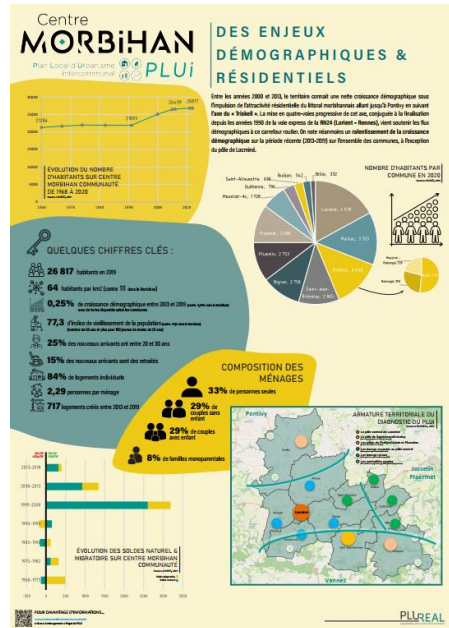
Panneau n°2



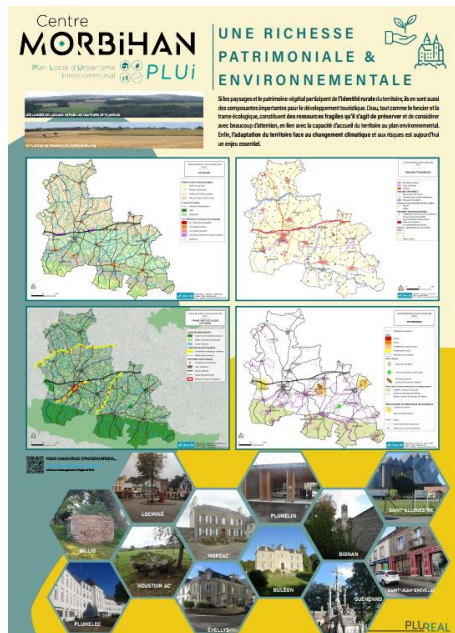
Panneau n°3



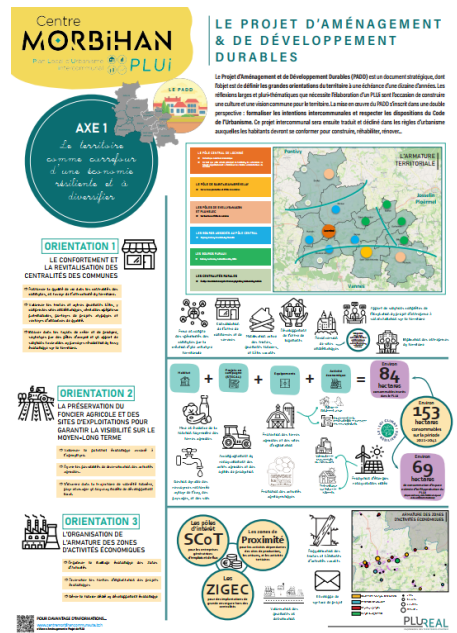
Panneau n°4



Panneau n° 5



Panneau n°6



Panneau n°7

Centre MORBIHAN
 Pour Local à l'échelle communautaire
 PLUI

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT & DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

AXE 2
 Un développement équilibré, accompagné d'une diversification de l'habitat

ORIENTATION 4
 LA MOBILISATION DES CAPACITÉS EXISTANTES, ET DES CONDITIONS D'ATTRACTIVITÉ AU SEIN DES CENTRALES

ORIENTATION 5
 LA PROPOSITION D'UN PANEL DE SOLUTIONS DIVERSIFIÉES DE LOGEMENTS

ORIENTATION 6
 L'ORGANISATION DE LA CARACTÈRE TERRITORIALE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME LOCAL DE MOBILITÉS

LE PASO
 LE PASO : Un développement équilibré, accompagné d'une diversification de l'habitat

LE PASO
 Un accord sur la centralité, socle de l'attractivité du territoire et source de la préservation du vivant et de la nature

ORIENTATION 7
 LA VALORISATION DE L'IDENTITÉ LOCALE PAR LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE

ORIENTATION 8
 LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 9
 L'ADAPTATION D'UN TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES

PROJECTIONS POPULATION-LOGEMENT 2025-2041

4 FAÇONS DE CRÉER DES LOGEMENTS + 100

PLUREAL

Panneau n°8

Centre MORBIHAN
 Pour Local à l'échelle communautaire
 PLUI

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT & DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

AXE 3
 Un accord sur la centralité, socle de l'attractivité du territoire et source de la préservation du vivant et de la nature

ORIENTATION 7
 LA VALORISATION DE L'IDENTITÉ LOCALE PAR LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE

ORIENTATION 8
 LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 9
 L'ADAPTATION D'UN TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES

PROJECTIONS POPULATION-LOGEMENT 2025-2041

PLUREAL

Panneau n°9

Centre MORBIHAN
 Pour Local à l'échelle communautaire
 PLUI

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT & DE PROGRAMMATION

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) est un outil réglementaire permettant d'assurer la cohérence d'aménagement des futurs secteurs de développement urbain ou commercial, à travers la mise en place de dispositions d'aménagement sur la programmation en logement, les mobilités, le paysage, l'environnement. Les OAP ne valent pas obligation de projet. Sur cette base, un programme de construction peut être lancé, qui doit garder son bon sens long terme, qu'il soit avalisé ou non de la mairie. Identifié et que les principes retenus dans les OAP soient respectés en cas de projet.

LES OAP SECTORIELLES

LES OAP THÉMATIQUES

PLUREAL

Panneau n°10

Centre MORBIHAN
 Pour Local à l'échelle communautaire
 PLUI

LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

La réalisation d'un zonage réglementaire :

LES SECTEURS CHABATIS EN ZONE URBANISÉE (U)

LES ZONES AGRICOLES

LA RÉGLEMENTATION EN ZONES URBAINES (U) & À URBANISER (AU)

PLUREAL

• Réunions Publiques

Deux séries de réunions publiques ont été organisées conformément à la délibération du 24 mars 2022 fixant les modalités de concertation auprès du public.

- La première série de réunions publiques s'est tenue les 16-17 octobre 2023 dans deux communes différentes :

- 16 octobre 2023 à 18h30 à Evellys (salle de l'Ével) avec une trentaine de personnes présentes.
- 17 octobre 2023 à 18h30 à Saint-Allouestre (salle polyvalente) avec une trentaine de personnes présentes.

Ces réunions ont eu pour objet de présenter ce qu'est un PLU et de partager et d'échanger autour des enjeux et des orientations identifiées, au stade du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). La communication autour de cette première série de rencontre a été réalisée par le biais des sites internet/réseaux sociaux de Centre Morbihan Communauté, des communes ainsi que sur les panneaux d'affichage numérique des communes.

Lors de ces réunions, la population s'est exprimée principalement sur les points suivants : Sur les éléments de la loi climat et résilience

- Sur la consommation d'espace
- Sur le calendrier
- Sur les densités et formes urbaines



Réunion publique du 16 octobre 2023 Evellys

Réunion publique du 17 octobre 2023 Saint-Allouestre

- La seconde série de réunions publiques s'est tenue les 29-30 mai 2024 et 5-6 juin 2024 dans quatre communes différentes :

- 29 mai 2024 à 19h00 à Locminé (La Maillette) avec une soixantaine de personnes présentes.
- 30 mai 2024 à 19h00 à Evellys (salle de l'Ével) avec une vingtaine de personnes présentes.
- 5 juin 2024 à 19h00 à Buléon (salle Polyvalente) avec une vingtaine de personnes présentes.
- 6 juin 2024 à 19h00 à Saint-Jean-Brévelay (salle de la Lande) avec une vingtaine de personnes présentes.

Ces réunions ont eu pour objet de rappeler ce qu'est un PLU (objectifs, cadre réglementaire, composition), de présenter et détailler la stratégie du territoire au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et d'expliquer la phase de traduction réglementaire (OAP, principe du zonage). Ces réunions étaient réalisées par secteur géographique/groupe de communes afin de pouvoir contextualiser : Nord/Est, Sud/Est, Central et Nord/Ouest.

Lors de ces réunions, la population s'est exprimée principalement sur les points suivants :

- Sur les éléments de la loi climat et résilience
- Sur la consommation d'espace
- Sur l'espace agricole : les droits à construire
- Sur le calendrier
- Sur les densités et formes urbaines
- Le sursis à statuer
- Les orientations d'aménagement et de programmation
-



Réunion publique du 5 juin 2024 Buléon

Réunion publique du 29 mai 2024 Locminé



Réunion publique du 30 mai 2024 Evellys

Réunion publique du 6 juin 2024 Saint-Jean-Brévelay

Pour cette seconde série de réunion, une campagne de communication a été réalisée par le biais des sites internet/réseaux sociaux de Centre Morbihan Communauté, des communes ainsi que sur les panneaux d'affichage numérique des communes. Une campagne d'affichage a également été réalisée en amont de la tenue des réunions publiques, sur l'ensemble des 12 communes membres.

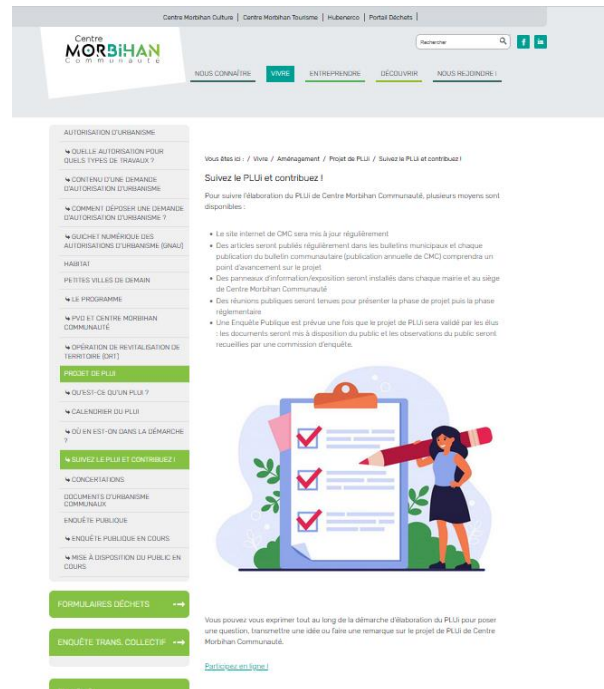
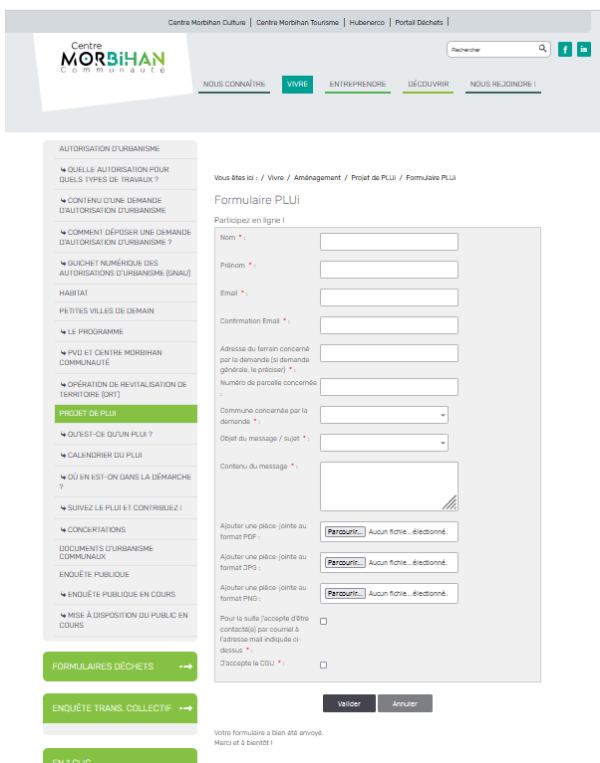


2- Pour s'exprimer

- Site internet

La page comprenait plusieurs rubriques dont l'onglet « **Suivez le PLUI et Contribuez !** », exposant les moyens d'information mis en place pour suivre l'élaboration du PLUI et un formulaire de contact.

Cette rubrique a permis au public d'émettre des avis et des contributions par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne avec la possibilité de joindre des documents (plans, photographies, etc.).



- **Mise à disposition de cahier d'observation**

Des registres de concertation ont été mis à disposition du public au sein de chacune des mairies et au siège de Centre Morbihan Communauté à partir de juillet 2022 au 14 novembre 2024. L'ouverture du registre a été portée à la connaissance du public par le biais du site internet de Centre Morbihan Communauté, l'information a été relayée.

Ces registres ont recueilli des observations. Des courriers ont également été adressés aux mairies ou au siège de Centre Morbihan Communauté. Le site internet de la communauté de commune et les informations diffusées tout au long de la procédure indiquaient en effet la possibilité de faire part d'observations ou de demandes en adressant un courrier dans les mairies, au siège de Centre Morbihan Communauté. Les courriers adressés en mairie ont été annexés aux registres.

- **Adresse mail PLUI**

En plus des registres papiers, Centre Morbihan Communauté a mis en place une adresse mail dédiée afin de toucher un plus large public et récupérer leurs remarques sur le projet de PLUI : plui@cmc.bzh. Les mails ont été traités de la même manière que les courriers et observations notés dans les registres.

- **Réunions Publiques**

Deux séries de réunions publiques ont été organisées conformément à la délibération du 24 mars 2022 fixant les modalités de concertation auprès du public.

- La première série de réunions publiques s'est tenue les 16-17 octobre 2023 dans deux communes différentes :

- 16 octobre 2023 à 18h30 à Evellys (salle de l'Ével) avec une trentaine de personnes présentes.
- 17 octobre 2023 à 18h30 à Saint-Allouestre (salle polyvalente) avec une trentaine de personnes présentes.

Ces réunions ont eu pour objet de présenter ce qu'est un PLUI et de partager et d'échanger autour des enjeux et des orientations identifiées, au stade du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). La communication autour de cette première série de rencontre a été réalisée par le biais des sites internet/réseaux sociaux de Centre Morbihan Communauté, des communes ainsi que sur les panneaux d'affichage numérique des communes.

Lors de ces réunions, la population s'est exprimée principalement sur les points suivants :

- Sur les éléments de la loi climat et résilience
- Sur la consommation d'espace
- Sur le calendrier
- Sur les densités et formes urbaines

- La seconde série de réunions publiques s'est tenue les 29-30 mai 2024 et 5-6 juin 2024 dans quatre communes différentes :

- 29 mai 2024 à 19h00 à Locminé (La Maillette) avec une soixantaine de personnes présentes.
- 30 mai 2024 à 19h00 à Evellys (salle de l'Ével) avec une vingtaine de personnes présentes.
- 5 juin 2024 à 19h00 à Buléon (salle Polyvalente) avec une vingtaine de personnes présentes.
- 6 juin 2024 à 19h00 à Saint-Jean-Brévelay (salle de la Lande) avec une vingtaine de personnes présentes.

Ces réunions ont eu pour objet de rappeler ce qu'est un PLU (objectifs, cadre réglementaire, composition), de présenter et détailler la stratégie du territoire au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et d'expliquer la phase de traduction réglementaire (OAP,

principe du zonage). Ces réunions étaient réalisées par secteur géographique/groupe de communes afin de pouvoir contextualiser : Nord/Est, Sud/Est, Central et Nord/Ouest.

Lors de ces réunions, la population s'est exprimée principalement sur les points suivants :

- Sur les éléments de la loi climat et résilience
- Sur la consommation d'espace
- Sur l'espace agricole : les droits à construire
- Sur le calendrier
- Sur les densités et formes urbaines
- Le sursis à statuer
- Les orientations d'aménagement et de programmation

Pour cette seconde série de réunion, une campagne de communication a été réalisée par le biais des sites internet/réseaux sociaux de Centre Morbihan Communauté, des communes ainsi que sur les panneaux d'affichage numérique des communes. Une campagne d'affichage a également été réalisée en amont de la tenue des réunions publiques, sur l'ensemble des 12 communes membres.

III- Bilan de la concertation : synthèse et apport de la concertation

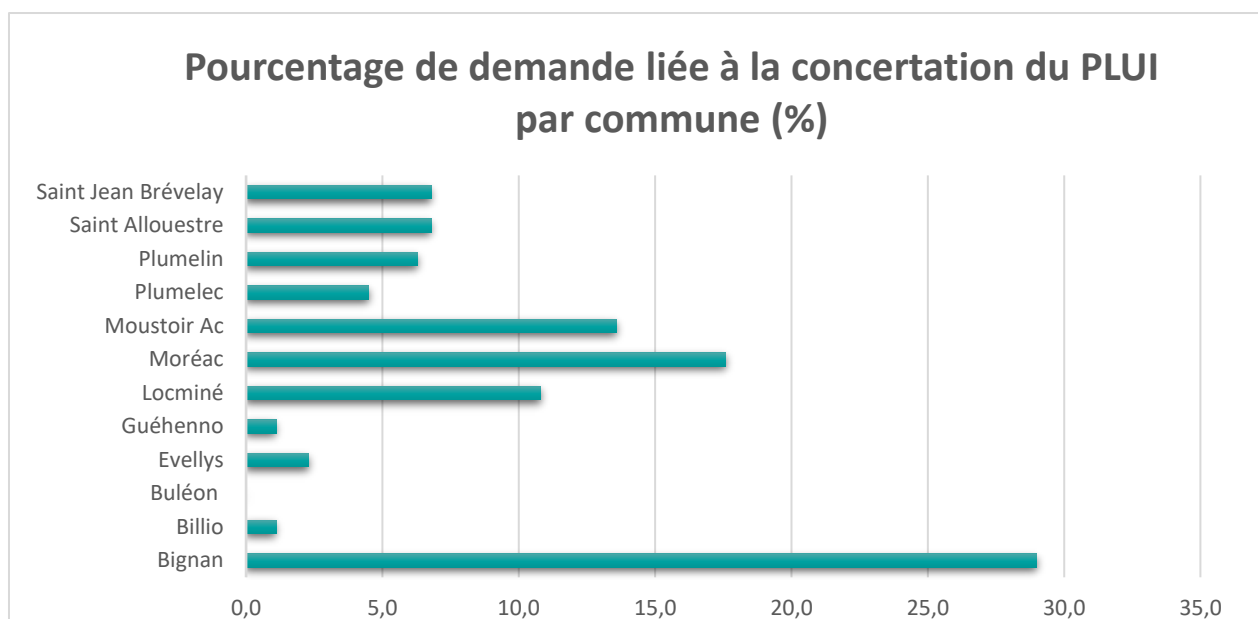
1- Bilan quantitatif

Nombre d'observations/demandes (inscrites dans les registres, adressées par courrier, courriel ou via le formulaire de contact) recueillies pour chaque commune :

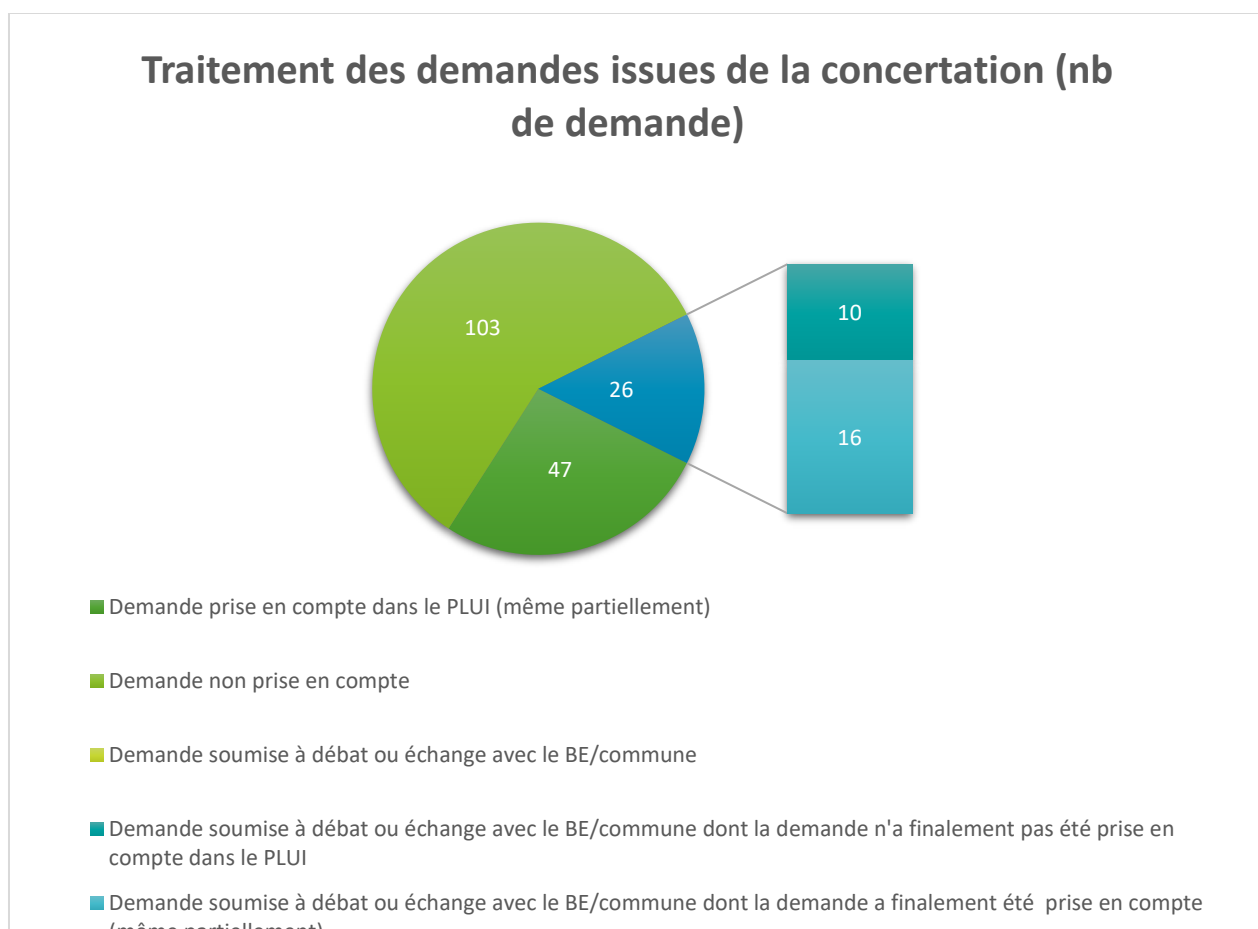
Commune	Nombre d'observation
Bignan	51
Billio	2
Buléon	0
Evellys	4
Guéhenno	2
Locminé	19
Moustoir-Ac	24
Moréac	31
Plumelec	8
Plumelin	11
Saint-Allouestre	12
Saint-Jean-Brévelay	12

Total des observations : 176

Ci-dessous, un graphique représente la répartition quantitative par commune des demandes réalisées dans le cadre de la concertation du PLUI, exprimée en pourcentage. Il met en évidence que la participation a été très variable selon les communes, alors même que la participation d'ensemble est très satisfaisante.



Les remarques ont été étudiées dans le cadre de l'élaboration du PLUi et la prise en compte des demandes a été réalisée en fonction de la cohérence du projet communautaire, des réglementations et normes supérieures (lois, documents supra-communaux) et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu en conseil communautaire le 29 juin 2023 et le 23 mai 2024. Le graphique, ci-dessus, présente le traitement des différentes demandes dans le cadre du PLUI.



Les demandes ont porté principalement sur :

- Le classement en zone constructible de terrains actuellement situés en zone non-constructible
- Le maintien de parcelles en zone constructible
- Le repérage de bâtiments en zones agricoles ou naturelles en vue d'autoriser un changement de destination.
- La mise en place de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)

Dans le cadre de chaque réunion publique, plusieurs dizaines de questions et remarques ont été faites. Lorsque cela était nécessaire, le public était invité à faire part de ses remarques soit sur un registre, par courrier, par courriel ou sur le formulaire contact du site internet.

Enfin les personnes publiques associées, en application du code de l'urbanisme, ont été associées tout au long de la démarche d'élaboration à travers notamment des réunions :

- Le 07/02/2023 pour la présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ;
- Le 30/01/2024 pour la présentation du PADD ;
- Le 20/06/2024 pour la présentation de la traduction réglementaire.

2- Bilan qualitatif

Les modalités initialement prévues dans la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi ont toutes été mises en œuvre, de sorte que la concertation s'est tenue de manière continue durant toute la procédure d'élaboration du PLUi.

Tout au long de la procédure du PLUi, et notamment aux phases importantes (PADD et pièces réglementaires), Centre Morbihan Communauté a offert à sa population les moyens de prendre connaissance des éléments du diagnostic et des orientations du projet de PLUi à travers le PADD et de l'avancée des pièces réglementaires et de la procédure dans son ensemble. La collectivité a mis en place des moyens d'informations diversifiés permettant d'informer le maximum de personnes (presse, panneaux d'exposition, affichage, publication internet, bulletins...).

Ont également été fournis aux habitants qui le souhaitent des moyens de formuler des demandes, observations et/ou suggestions sur le projet (registre de concertation, réunions publiques, etc.). La collectivité a étudié les observations formulées. Ont été prises en compte les remarques qui venaient enrichir la réflexion, et les demandes qui étaient cohérentes avec le projet communautaire (tel que défini au PADD) et l'intérêt général.

La concertation réalisée dans le cadre des réunions publiques a permis, par le biais de questions individuelles liées à la constructibilité de parcelle, d'ouvrir un débat sur des questions plus générales sur le contexte réglementaire, la méthodologie employée, l'articulation des différentes pièces du PLUi. Contrairement aux autres moyens d'expression (registre, courrier, courriel et formulaire de contact du site internet) qui ont soulevé presque uniquement des questions plus individuelles liées à la constructibilité des parcelles.

Chacun des outils de concertation s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, de porter à la connaissance du public la démarche PLUi, de sensibiliser la population pour qu'elle puisse saisir les enjeux du PLUi et en mesurer la portée stratégique, d'expliquer le travail d'élaboration, de favoriser la mobilisation et la participation des habitants sur le devenir de leur territoire, et de recueillir leurs attentes et propositions pour alimenter la réflexion et enrichir le projet. Ce processus a permis à chaque fois de rappeler les enjeux et objectifs de l'élaboration d'un PLUi à l'échelle de l'intercommunalité. Un véritable travail pédagogique a été mis en place pour expliquer le contexte réglementaire strict issu notamment de la loi ZAN, les choix qui ont été retenus, les

obligations que le PLUi doit respecter et le travail objectif de collaboration et solidarité entre les communes membres entre elles et avec Centre Morbihan Communauté.

En conclusion, les moyens conséquents mis en œuvre pour informer le public du processus de concertation ont permis une très bonne participation de celui-ci.